

N° 91

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances
pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

Défense.

SECTION COMMUNE

Par M. Jacques GENTON,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. André Colin, président ; Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel d'Aillères, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Eugene Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Marcel Henry, Louis Jung, Jean Lecanuet, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longueue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Périquier, Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Abel Sempé, Edouard Soldani, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Albert Voilquin, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexes 50 et 51),
3150 (tome III) et in-8° 770.

Sénat : 87 et 88 (tomes I, II et III, annexes 41 et 42) (1977-1978).

Loi de finances. — Défense nationale · Armée · Armes nucléaires.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
I. — Considérations générales : le volume des crédits	3
II. — La condition militaire	5
Le statut des officiers des services.....	5
Le relèvement du prêt des appelés.....	6
Les retraités militaires.....	6
III. — Les Services communs	7
Le service de santé des armées.....	7
Le SIRPA	8
La DGA	9
IV. — Le maintien de la capacité nucléaire de la France	11
V. — Conclusion	16
Annexe	17

Mesdames, Messieurs,

Dans leurs rapports pour avis sur la « Section commune » du budget des Armées, nos prédécesseurs s'étaient attachés à analyser et à apprécier les crédits ouverts, sous les rubriques générales : Capacité nucléaire de la France, Services communs (Service de Santé, SIRPA (1), DGA (2), etc.) et Condition militaire.

L'adoption et l'application des lois relatives au statut général des militaires et le relèvement du prêt des appelés au service militaire font que, cette année, nos remarques sur la condition militaire seront considérablement plus brèves que celles qui ont été présentées à propos des budgets antérieurs. La solution des principaux problèmes concernant le Service de Santé nous dispensera également de longs développements à son sujet. Nous aurons cependant à cœur de rappeler, assez rapidement, la place du SIRPA (1) dans l'ensemble de notre Défense nationale et de décrire brièvement la réorganisation de la Délégation Générale pour l'Armement (DGA). Enfin, en raison de l'importance considérable des crédits consacrés, dans la section commune, aux armements nucléaires, nous voudrions y insister au cours d'une analyse plus approfondie.

1. — **Considérations générales : le volume des crédits.**

Les crédits globaux du titre V de la Section commune du budget des Armées pour 1978 se décomposent comme suit :

— autorisations de programme : 9 703 millions de francs, soit 28 % de l'ensemble des autorisations de programme du budget des Armées ;

— crédits de paiement : 9 169 millions de francs, soit 32 % de l'ensemble des crédits de paiement du budget des Armées.

1. Service d'information et des relations publiques des Armées.

2. Délégation générale pour l'Armement.

Ils représentent donc près du tiers de l'ensemble des dépenses en capital du budget militaire. Rappelons, pour mémoire, et pour permettre une comparaison, les caractéristiques des autres sections du budget de la défense.

Air :

Autorisations de programme : 9 320 millions de francs, soit 27,1 % ;

Crédits de paiement : 6 686 millions de francs, soit 20,5 %.

Terre :

Autorisations de programme : 8 608 millions de francs, soit 25 % ;

Crédits de paiement : 6 472 millions de francs, soit 22,7 %.

Marine :

Autorisations de programme : 5 944 millions de francs, soit 17,3 % ;

Crédits de paiement : 5 312 millions de francs, soit 18,6 %.

Gendarmerie :

Autorisations de programme : 690 millions de francs, soit 2 % ;

Crédits de paiement : 702 millions de francs, soit 2,5 %.

Le titre III de la Section commune s'élève, lui, à 21 milliards 274 545 760 F, soit 3 531 188 000 F de plus qu'en 1977.

Par rapport à 1977, les crédits de la Section commune augmentent, dans leur ensemble, de 19,9 % pour le titre III et, pour le titre V, de 17,9 % pour les autorisations de programme et de 19,7 % pour les crédits de paiement.

Il faut noter que le budget 1978 de la Section commune est exprimé véritablement en « structure de programmation » : il ne comporte plus les crédits afférents aux provisions pour hausses de rémunérations et aux traitements des personnels civils extérieurs. Ces sommes qui, l'an dernier, avaient figuré à la Section commune au titre de « mesures nouvelles » sont dans le budget 1978, ventilées entre les autres sections de budget. Néanmoins, il figure toujours à la Section commune (titre III, chapitre 37-94) un crédit de versement à la SNCF de l'indemnité compensatrice des réductions de tarifs accordées pour le transport des militaires et marins isolés. Ce crédit serait destiné à l'apurement des exercices antérieurs et à la mise à niveau de l'indemnité. Mais on ne peut

pas ne pas remarquer qu'il passe de 654 240 000 F en 1977 à 1 115 240 000 F pour 1978, soit une augmentation de 461 000 000 F, représentant un saut de près de 70,50 %. L'on serait presque tenté de parler ici de subvention déguisée.

D'autres dépenses communes ont également augmenté, en raison de la conjoncture économique, mais nulle part dans des proportions pareilles.

II. — La condition militaire.

Le statut des
officiers des ser-
vices.

Nos remarques sur la condition militaire seront très rapides : la disposition principale prise dans ce domaine a été le décret n° 76-1227 du 24 décembre 1976, pris en application de la réforme des statuts des militaires, en ce qui concerne les corps d'officiers techniques et administratifs, des Essences et de l'Armement. Répartis auparavant en une dizaine de corps d'officiers d'administration, sous des statuts différents, les intéressés sont maintenant regroupés, dans un statut unique, en cinq corps relevant de l'Armée de Terre, de la Marine, du Service de Santé, du Service des Essences et du Service de l'Armement. Ce nouveau statut a pris effet pour compter du 1^{er} janvier 1976, de même que celui des officiers des armes, dont il diffère cependant profondément : il ne vise pas, en effet, la réalisation, dans les grades terminaux de la hiérarchie, d'un rajeunissement des cadres, que n'exigent nullement leurs conditions d'emploi. D'autre part, les limites d'âge des officiers intéressés dépassent de plusieurs années celles des officiers des armées de même grade. La hiérarchie des grades, autrefois limitée au grade de lieutenant-colonel, est ouverte maintenant jusqu'à celui de général de division, compte tenu du fait que les emplois de colonels et de généraux n'ont qu'un caractère fonctionnel. Quant à l'échelonnement statutaire et au régime indiciaire, ils sont ceux de l'ensemble des corps d'officiers et l'avancement, qui se fait à l'ancienneté pour les grades de lieutenant et de capitaine, a lieu au choix pour les grades plus élevés, et dans le cadre d'un déroulement de carrière plus lent que celui des officiers des armes.

Ce statut, élaboré dans l'esprit de concertation dont se félicitait l'an dernier M. Parisot, rapporteur pour avis de la Section

commune, règle favorablement le sort des officiers des services qui n'avait pu être fixé, pour des raisons d'ordre matériel, en même temps que celui des officiers des armes.

**Le relèvement
du prêt des appe-
lés.**

Il convient également de souligner, à propos de la « condition militaire », que le budget de 1978 prévoit, pour le 1^{er} juin prochain, que le prêt des appelés sera porté de 8 F à 8,50 F par jour. Cette mesure, même si elle ne représente qu'un pourcentage de + 6,25 %, est significative d'une volonté de maintenir le bien-être des appelés. Mais, en regard du coefficient d'inflation de 1977, elle ne fait que maintenir — et encore incomplètement — un pouvoir d'achat qui reste bien maigre par rapport à celui des jeunes appelés de pays voisins, l'Allemagne par exemple. Reconnaissons néanmoins à sa valeur l'effort qui a été ainsi accompli.

**Les retraités mi-
litaires.**

L'attention de votre commission a été également à plusieurs reprises appelée sur la situation des retraités militaires.

Les problèmes spécifiques au personnel retraité ont fait l'objet d'une large consultation à laquelle ont participé, aux côtés de l'Administration, l'ensemble des associations représentatives, de mars à juin 1976.

« C'est à partir de ces données, et notamment de priorités dégagées par ce groupe de travail, que les études se poursuivent au niveau gouvernemental », a déclaré M. le Ministre de la Défense à l'Assemblée Nationale.

Votre commission a pris acte de cette réponse ; elle aussi souhaite être informée avant la fin de 1977 des conditions d'aboutissement de ces travaux.

III. — Les services communs.

**Le service de
santé des Armées.**

Les crédits affectés au Service de Santé des Armées se décomposent comme suit, par rapport à l'ensemble des crédits de la Section commune, dont le titre III s'élève à 21 274 545 760 F et le titre V à 9 169 400 000 F.

	1977	1978
Titre III	585 945 000	664 436 000
Titre V :		
Crédits de paiement	122 770 000	119 000 000
Autorisations de programme	64 500 000	180 000 000

Ces chiffres traduisent principalement, au titre III, des mesures nouvelles tendant à la création d'emplois de 23 infirmières soignantes militaires en remplacement d'infirmières civiles en service dans les hôpitaux militaires, et, d'autre part, à l'amélioration de la situation des personnels.

Pour ce qui est du titre V, il est essentiellement marqué par une importante augmentation des autorisations de programme : c'est ainsi qu'est ouverte, au chapitre 54-61 (Service de Santé, Infrastructure) une autorisation de programme de 128 100 000 F, ainsi ventilée :

Aménagement de la voirie et construction du terrain de sport sur l'emprise de la future école de Lyon.....	22 000 000 (8 10)
Aménagement du terrain de sport sur l'emprise de la future école de Bordeaux.....	11 000 000 (8 10)
Réaménagement de l'HIA Percy avec reconstruction du centre des brûlés.....	18 000 000 (8 10)
Transfert de la pharmacie générale de Saint-Cyr sur l'emprise du magasin général de Chartres	25 000 000 (8 10)
Autres établissements.....	52 100 000 (8 10)

Un mot enfin sur la situation des personnels du Service de Santé des Armées : il est envisagé, pour 1978, de n'accorder aucune autorisation de départ pour les médecins et pour les pharmaciens ayant entre dix et quinze ans de service : une demande de départ a été faite par un médecin. En revanche, pour les personnels ayant entre quinze et vingt-cinq ans de service, 21 autorisations de départ sont susceptibles d'être accordées à des médecins (sur 26 demandées) et 2 pour les pharmaciens-chimistes (sur 3 demandées). On constate donc un grand changement d'avec la situation d'il y a quelques années, où les demandes de départ atteignaient une proportion alarmante.

D'autre part, la situation de l'encadrement paramédical s'est améliorée, particulièrement en région parisienne, depuis qu'a été mis en application un plan à long terme qui prévoit l'ouverture d'emplois budgétaires, et l'attribution, dès 1976, d'une prime spécifique à toutes les infirmières et d'une prime - de sujétion spéciale - variant entre 100 et 150 F selon l'ancienneté, aux infirmières militaires.

Ajoutons qu'un projet de statut est à l'étude, pour les infirmières et aides-soignantes militaires, projet qui devrait les faire bénéficier des primes et indemnités que reçoivent leurs homologues civiles.

Il serait très souhaitable que ce statut soit publié le plus tôt possible afin d'améliorer la condition et le recrutement des personnels intéressés.

Telles sont les principales observations que nous sommes amenés à vous présenter sur le Service de Santé des Armées, et qui nous semblent permettre des conclusions optimistes quant à son fonctionnement et à son équipement.

Le SIRPA.

En ce qui concerne maintenant le SIRPA, il faut noter que sa dotation pour 1978 (21 900 000 F) est en augmentation de 21,66 %, coefficient plus important que pour l'ensemble du budget ; l'an dernier, l'augmentation de ses crédits avait été de plus de 50 %. Ce mouvement ascendant traduit bien la conscience du fait que, de plus en plus, l'information et la connaissance sont des éléments fondamentaux d'une défense nationale caractérisée par l'adhésion, aussi générale que possible, de l'ensemble de la Nation.

Ces crédits doivent couvrir les hausses économiques intervenues depuis le 1^{er} janvier 1977 pour les frais de fonctionnement et les frais de transport des personnes, par les dépenses nouvelles

occasionnées par l'amélioration qualitative et l'augmentation de la diffusion des revues militaires d'information et de l'information audio-visuelle. En outre, seront développées des actions de relations publiques en vue d'une diffusion plus large des réalisations des Armées tant sur le plan technique que sur le plan social (formation professionnelle des jeunes).

Ils permettront d'élargir à un plus vaste public les opérations les plus intéressantes et d'engager des activités nouvelles.

Vous trouverez, en annexe, le tableau détaillé des activités du SIRPA en 1977 et ses prévisions d'activité pour 1978.

La délégation générale pour l'armement (DGA).

Nous écartant peut-être un peu de la stricte analyse budgétaire, nous ne pouvons passer sous silence la réorganisation faite cette année de la Délégation générale pour l'Armement (DGA) héritière de la Délégation ministérielle pour l'Armement (DMA).

Le mécanisme en a été le suivant :

Les décrets n° 77-511 et 77-512 du 17 mai 1977 et les arrêtés du 1^{er} juin 1977 portant sur le remplacement de la Direction des recherches et moyens d'essais par la Direction des recherches, études et techniques d'armement et sur les changements de rattachement du Centre d'essais des Landes, du Centre d'essais de la Méditerranée et de l'Etablissement technique central de l'armement.

La Direction technique des engins, responsable du développement et de la réalisation des missiles, dépendait de la Direction des recherches et moyens d'essais — à laquelle étaient rattachés le Centre d'essais des Landes (CEL) et le Centre d'essais de la Méditerranée (CEM) — pour l'exécution des expérimentations et des essais nécessaires aux études et au développement des missiles. Afin que, comme les autres directions techniques de la DGA, la Direction technique des engins puisse exercer la totalité des responsabilités qui lui incombent pour les programmes dont elle est chargée, depuis le lancement des études jusqu'à la fabrication en série le CEL et le CEM lui ont été rattachés, de la même façon que — par exemple — les centres d'essais d'aéronefs : Centre d'essais en vol (CEV), Centre d'essais des propulseurs (CEPR), Centre aéronautique de Toulouse (CEAT), sont placés sous la dépendance de la Direction technique des constructions aéronautiques. Ce rattachement était d'ailleurs prévu lors de la création de la Direction technique des engins, à laquelle était déjà rattaché un centre d'essais relatif aux missiles, le Centre d'achèvement et d'essais des propulseurs et engins (CAEPE).

Parallèlement, il s'est dégagé le besoin d'étendre la mission de la Direction de la DGA chargée des recherches vers le domaine des applications techniques. Ce besoin était lié à l'organisation même de la DGA, dont les directions techniques sont spécialisées par produits (armements terrestres, navires, aéronefs, missiles) et non par techniques ; une telle organisation a pour intérêt majeur la définition claire des responsabilités, elle a fait preuve de son efficacité, mais elle nécessite, en particulier pour éviter des duplications et pour permettre à chaque direction technique de profiter des résultats obtenus par les autres, un dispositif permettant d'assurer la coordination des actions entreprises à l'intérieur d'un domaine technique donné. La même nécessité apparaît dans le traitement de certaines questions techniques d'intérêt commun, ne ressortissant, *a priori*, à la vocation d'aucune direction particulière. D'ailleurs, la création d'une direction chargée des recherches — la Direction des recherches et moyens d'essais — répondait déjà à ce besoin, mais partiellement, c'est-à-dire seulement dans le domaine « amont ». L'évolution a donc consisté à étendre ces missions de coordination et de soutien vers l' « aval ». Cette évolution s'est tout naturellement appuyée sur le rattachement à la direction chargée de ces missions ainsi étendues d'un établissement dont la vocation avait été orientée voici plusieurs années vers des activités interdirections de cette nature : l'Etablissement technique central d'armement (ETCA).

Enfin, en ce qui concerne le domaine scientifique des recherches pour la Défense, un poste de conseiller scientifique auprès du Ministre de la Défense a été créé, pour renforcer à ce niveau l'information et les liaisons en la matière. Ce conseiller scientifique auprès du Ministre est également chargé de mission auprès du Délégué général pour l'Armement pour les questions touchant à la recherche.

Ainsi la création de la Direction des recherches, études et techniques d'armement (DRET) et les nouveaux rattachements du CEL, du CEM et de l'ETCA, s'insèrent dans une évolution générale qui résulte de la création même d'une Délégation pour l'Armement, à la fois responsable des programmes de réalisation des matériels de Défense, et responsable de la préparation de l'avenir et du maintien de la capacité technique nationale dans le domaine de l'armement.

IV. — Le maintien de la capacité nucléaire de la France.

Le titre V de la section commune comprend :

— en autorisations de programme : 9 733 400 000 F dont 7 020 300 000 F pour la Force nucléaire stratégique (FNS) et 709 000 000 F pour l'Armement nucléaire tactique (ANT) ;

— en crédits de paiement : 9 169 400 000 F dont 7 202 000 000 F pour la FNS et 646 000 000 F pour l'ANT.

Ces chiffres font ressortir, une fois de plus, que la section commune, dans le budget de la Défense, a le plus fort pourcentage de crédits et que, à l'intérieur même de la section commune, le pourcentage affecté à la composante nucléaire de la dissuasion est extrêmement important.

Chapitre par chapitre, ces crédits s'analysent comme suit :

	AUTORISATIONS de programme	CREDITS de paiement
TITRE V		
a) FNS.		
Chapitre 51-88 — Etudes spéciales, — Atome	2 914 000 000	2 899 000 000
Chapitre 51-89 — Etudes spéciales, — Engins	3 150 000 000	3 292 000 000
Chapitre 51-90. — DIRCEN. — Etudes spéciales	640 000 000	660 000 000
Chapitre 51-71. — DGA. Investissements techniques et industriels :		
Investissements FNS	350 000	4 800 000
Investissements poudres FNS	47 000 000	45 000 000
Investissements centres d'essais FNS	269 650 000	301 200 000
	7 020 100 000	7 202 000 000
b) ANT.		
Chapitre 51-92 — Armement nucléaire tac- tique	709 000 000	646 000 000
Titre III.		
Chapitre 34-96. — DIRCEN		199 626 000

Pour l'ensemble des forces nucléaires, ces chiffres traduisent une augmentation de pourcentage de près de 20 % en autorisations de programme et de 16,5 en crédits de paiement en regard d'un pourcentage de 18 % pour l'ensemble des autorisations de programme de la section commune et de 19,7 % pour l'ensemble des crédits de paiement.

En poussant un peu plus loin l'analyse des chiffres, on constate que les autorisations de programme affectées à la FNS (1) n'augmentent que de 15 % environ alors que celles qui le sont à l'ANT (2) augmentent, elles, de 42 % ; c'est là avant tout la traduction du fait que le programme « Pluton » arrive à son terme (le cinquième et dernier régiment d'artillerie qu'il équipera est en cours de mise sur pied) et qu'il faut maintenant lancer le développement du missile ASMP (air-sol moyenne portée). Ce dernier est destiné à l'équipement du Mirage 2000 : il constituera en quelque sorte une nouvelle composante de l'armement nucléaire tactique et l'on peut prévoir que sa fabrication se taillera une part assez importante dans les autorisations de programmes nucléaires pour les années à venir.

D'autre part, la lecture du « bleu » budgétaire fait apparaître une augmentation assez considérable des crédits consacrés aux engins, c'est-à-dire essentiellement aux vecteurs balistiques : le programme d'équipement du plateau d'Albion en engins S3 à charge thermonucléaire et d'une plus grande portée que l'actuel engin S2 ainsi que, surtout, le développement de l'engin M4 à charges multiples pour les SNLE (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) expliquent cette augmentation : une partie importante de la modernisation de notre FNS est en effet fondée sur la réalisation de ces deux programmes.

Il est difficile, à ce point de notre exposé, de ne pas attirer l'attention sur la fabrication du sixième SNLE. La loi de programmation militaire fixait la constitution de la FOST (force océanique stratégique) en ces termes :

Le nombre des sous-marins lanceurs d'engins en service, qui est actuellement de trois, sera porté à cinq : le quatrième (*L'Indomptable*) entrera en service en 1977, le cinquième (*Le Tonnant*) vers 1979-1980. Au-delà, les études d'une nouvelle génération, dont *L'Inflexible* sera le premier exemplaire, seront engagées en tenant compte de l'évolution des missiles, des sous-marins eux-mêmes et des défenses adverses.

1. Force nucléaire stratégique.
2. Armement nucléaire tactique.

Votre commission s'est reportée au rapport qu'elle avait adopté lors de l'examen de la loi de programmation et dans lequel elle exprimait son inquiétude devant le retard apporté à la mise en chantier du sixième SNLE.

Devant les arguments qui lui avaient été exposés tant sur le plan technique que sur le plan des effectifs de la Marine, et compte tenu du fait que le Gouvernement s'était engagé à pousser en priorité les études et la construction d'un SNLE de nouvelle génération, votre commission avait tenu, à cette époque, à formuler la remarque suivante : *Elle considère qu'il importe de pouvoir maintenir en patrouille plusieurs SNLE, car c'est en patrouille et non au port que, quasi-invulnérables et menaçants, ils constituent votre principale force de dissuasion* .

Ces considérations et l'engagement pris par le Gouvernement au sujet de l'*Inflexible*, sixième SNLE et premier d'une nouvelle génération, avaient été de nature à emporter l'adhésion de certains membres de votre commission au projet de loi.

Il est un fait que l'achèvement du *Tonnant* se poursuit à l'arsenal de Cherbourg dans de bonnes conditions et dans un respect relatif des délais fixés. Mais les autorisations de programme pour les études du nouveau SNLE, qui n'étaient que de 15 millions de francs en 1977, s'élèveront tout juste à 35 millions de francs pour 1978. Ce qui signifie que le futur *Inflexible* ne figurera effectivement dans la FOST qu'après un délai plus long que prévu.

Il convient de remarquer à ce propos que, pour diverses raisons, nous ne sommes actuellement pas capables de « sortir » un SNLE de nouvelle génération, réellement significatif, pour 1985, comme certains semblent le souhaiter : ce sous-marin, en effet, suppose de nombreuses études d'améliorations technologiques

Ces études, actuellement encore « sur le papier », sont lancées, et il ne saurait être question de la mise en service du bâtiment avant la période 1990, 1995. Il manquera donc le rendez-vous prévu avec l'engin M.4, qui devrait être prêt vers 1985.

Néanmoins, votre commission retient que, au cours du récent débat sur le budget de la Défense pour 1978 à l'Assemblée Nationale, le Ministre de la Défense a déclaré que le programme de refonte des SNLE actuels, pris en compte par la loi de programmation, leur permettra d'être armés des premiers exemplaires de l'engin M 4 à têtes multiples.

Toutefois, elle a estimé que la lumière n'était pas entièrement faite sur le sort futur de l'*Inflexible*. Elle s'est interrogée sur le point de savoir quelles considérations avaient amené l'abandon de la construction d'une sixième sous-marin de la première génération, au profit de celle de l'*Inflexible*, premier d'une nouvelle génération. S'agit-il de raisons budgétaires masquées ou de considérations techniques susceptibles d'expliquer le retard de la mise en chantier de ce sixième sous-marin ?

Dans ce débat, se mêlent des arguments de nature très différente : d'une part, se manifeste la préoccupation de maintenir la force nucléaire à un niveau crédible pour assurer la dissuasion ; d'autre part, on évoque la nécessité de donner à la marine de nouveaux moyens pour faire face à des missions nouvelles : c'est là un tout autre problème. Votre commission exprime donc le souhait que le Gouvernement veuille bien donner au Sénat des explications claires sur ce sujet.

Devant cette incertitude, en effet, votre commission pourrait être tentée de se demander si la capacité nucléaire française, dans la dissuasion, se trouve compromise pour l'avenir. D'autant plus que, si l'on voulait entretenir le doute à ce sujet, on pourrait tirer argument du fait que les crédits transférés par les Armées au Commissariat à l'Energie atomique continuent de marquer une diminution en pouvoir d'achat, amorcée depuis 1969. Il est certain que, dans les premières années de l'activité intense de la Division des applications militaires (DAM) du CEA, un véritable pactole s'était déversé sur celle-ci, à telle enseigne qu'il y a quelques années, une part des crédits transférés au CEA l'année précédente avait pu, à la suite, être reversée au budget de la Section commune ; sans vouloir entrer trop avant dans les détails, certains pourraient donc se poser la question de savoir si la volonté politique de maintenir et de moderniser notre puissance nucléaire reste toujours inflexible, et toujours dans la même orientation. Il serait malsain, en effet, que puisse naître le sentiment que cette volonté — marque un palier — : d'une part, parce qu'elle n'est en somme que la manifestation de l'esprit de défense — et, en second lieu, par le fait qu'un tel palier — risquerait de compromettre, non pas l'équilibre — il n'y a pas en effet d'équilibre en ce domaine — mais l'harmonisation du volume et des tâches de nos forces. Dans la dialectique française de dissuasion, en effet, l'ampleur des moyens conventionnels — moins abondants que dans les forces de pays de

même « corpulence », mais non nucléaires — est conditionnée par le fait qu'existe une FNS, les valorisant par l'efficacité de la menace qu'elle constitue ; de même, l'ampleur des moyens nucléaires doit être calculée en fonction de ce rôle même qu'ils jouent dans la continuité de la dissuasion, du bas au sommet de l'échelle des forces.

Or, il apparaît, à l'examen, que, si les crédits affectés aux études du CEA sont légèrement en diminution en francs constants, c'est là le résultat, comme d'ailleurs en ce qui concerne ceux de la DIRCEN (1), du fait que le CEA domine de mieux en mieux ses techniques dans le domaine des armements nucléaires et mène ses travaux et ses études de plus en plus sûrement, donc avec une économie accrue.

En définitive, il ne s'agit donc pas d'une critique adressée au CEA, mais d'une constatation satisfaisante quant à la marche de ses travaux.

Pour ce qui est de la puissance dissuasive proprement dite de nos forces nucléaires, au regard des progrès technologiques qui s'accomplissent en France et hors de France, il apparaît que les programmes actuellement en voie de réalisation à l'horizon 85 peuvent s'analyser de la manière suivante. Le passage de l'actuel M2 au M20 mégatonnique pour les missiles mer-sol-balistiques-stratégiques (MSBS) en service sur les SNLE actuels après aménagements, représentera évidemment une amélioration de puissance plus que significative. A la suite de cet aménagement, les missiles sol-sol-balistiques-stratégiques (SSBS) du plateau d'Albion seront, à leur tour, après les modifications voulues, équipés de têtes mégatonniques S3, héritières des progrès accomplis grâce à la mise au point des M20. Enfin, l'on peut estimer qu'après l'exécution de ces deux programmes, vers 1985, époque où le système Mirage IV viendra en extinction, la relève pourra être assurée par l'apparition du missile M4 à têtes multiples, permettant un bond de puissance considérable.

Nous rappelons que les premiers exemplaires du M4 équiperont les SMLE de la première génération, après leur refonte, selon les déclarations du Gouvernement devant l'Assemblée Nationale.

Quel est, en mégatonnes, le volume optimum que doit atteindre notre menace nucléaire ? Ce n'est évidemment pas à nous qu'il

1) Direction des centres d'expérimentations nucléaires.

appartient de le définir : il est normal que sa détermination reste du domaine protégé de la nécessaire incertitude où évolue la dialectique de la dissuasion.

Cela étant, il nous semble que la capacité de l'armement nucléaire de la France, dans les huit ans à venir, est appelée, non à rester constante, mais à s'améliorer, au contraire, considérablement, tant dans le domaine de la puissance de destruction que dans celui du nombre des engins chargés de « livrer » cette destruction.

Quant au « long terme », que dire ? La rapidité des progrès technologiques dans le monde ne permet, ici, de faire aucun pronostic précis. Peut-on affirmer qu'on ne découvrira pas, un jour, des méthodes radicalement nouvelles de détection des sous-marins qui obligerait les marines du monde entier à revoir leurs concepts, qui amèneraient peut-être la France à s'orienter vers la construction de missiles de croisière ?

Aujourd'hui, il est impossible, pour nous, de nous aventurer en ce domaine, où nous savons que nos chercheurs sont déjà au travail.

V. — Conclusion.

En conclusion de ces observations, nous pouvons constater la continuité de l'effort français dans le maintien de la politique de dissuasion et des moyens de cette politique : une très grande part des crédits de la Section commune est consacrée à l'étude et à la fabrication des armes nécessaires, selon une courbe ascendante, et conformément à la loi de programmation.

Ce budget, dans ce domaine, nous semble satisfaisant, comme il nous semble satisfaisant en ce qui concerne les services communs des armées.

Nous ne doutons pas que les explications que nous fournissons, le Gouvernement dissiperont les incertitudes auxquelles nous avons fait allusion et, sous cette réserve, votre commission vous demande d'émettre un avis favorable à l'adoption de la Section commune du budget de la Défense pour 1978.

ANNEXE

L'ACTIVITE DU SIRPA EN 1977 ET SES PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR 1978

Réponse. — Orientés depuis 1976 sur des actions d'information et de relations publiques de grande dimension, les Armées et le SIRPA se sont efforcés en 1977 :

- de multiplier le nombre de ces grandes opérations ;
- de les diversifier ;
- d'en améliorer la qualité ;
- d'en contrôler l'impact.

Par ailleurs, le rythme des activités courantes s'est notablement accru.

S'adressant plus particulièrement aux jeunes gens et au public des centres urbains, ces opérations ont cherché, chaque fois que possible, à souligner la réelle aptitude opérationnelle de nos forces.

Dans le bilan présenté ci-dessous on distinguera l'action des Armées de celle du SIRPA.

A. — Grandes opérations d'information et de relations publiques.

I. — OPERATIONS MENÉES PAR LES ARMÉES

A l'occasion des manœuvres et des escales.

Toutes les grandes unités du niveau brigade ou division ont profité de leurs séjours en camp ou de manœuvres en terrain libre pour associer les populations à leurs activités : ainsi des dizaines de milliers de visiteurs ont pu assister à ces présentations.

Par ailleurs, dans le cadre de la tournée du littoral, des bâtiments de la Marine nationale ont effectué, durant l'été, dix-huit escales dans les ports de commerce ou de plaisance : à cette occasion, 85 000 personnes ont visité ces navires, tandis que 2 500 jeunes ont pu participer à une sortie en mer.

Les journées Sports-Armées Jeunesse

Conçue pour associer plus étroitement les jeunes gens à la vie des armées, cette manifestation d'ampleur nationale, qui s'est déroulée les 14 et 15 mai, a connu un vif succès.

En effet, plus de 30 000 jeunes gens ont participé à des rencontres sportives organisées par les unités dans 200 villes de garnison et près de 100 000 personnes ont été accueillies dans les installations militaires, ouvertes au public durant cette période.

Les rassemblements régionaux de musiques militaires.

Au cours du mois de juin 1977, chaque région a organisé un rassemblement de musiques militaires dans un centre urbain situé sur son territoire.

Tours, Flers, Bordeaux, Marseille, Nancy, Metz, Amiens ont servi de cadre à ces activités.

Le salon de l'aéronautique et de l'espace au Bourget, 4 et 12 juin.

Cette grande fête aérienne réalisée tous les deux ans a intéressé 70 000 visiteurs.

Le festival de l'aéronautique et de l'espace à Dinard, 3 et 10 juillet.

40 000 visiteurs ont pu assister à des présentations aériennes de haut niveau et visiter les stands d'information de l'Armée de l'Air.

Les Armées au Champ-de-Mars, 14 juillet.

Une grande exposition interarmées de matériels accompagnée de démonstrations dynamiques s'est tenue, sur le Champ-de-Mars, durant toute la journée du 14 juillet. 100 000 personnes sont venues s'y informer.

Au total, ces six grandes actions qui se sont déroulées dans 230 agglomérations ont permis à plus de 500 000 personnes d'avoir un contact direct avec leurs Armées

II. — OPERATIONS CENTRALISÉES MENÉES PAR LE SIRPA

Elles concernent les domaines suivants :

- la télévision et la radio :
- les publications écrites des Armées :
- les opérations de relations publiques de masse.

La télévision et la radio.

La présence des Armées sur les écrans de télévision et les chaînes de radio s'est accrue et diversifiée en 1977, comme l'indiquent les chiffres ci-dessous :

- la télévision nationale a consacré plus de 18 heures d'antenne à des sujets intéressant la Défense, qui se répartissent comme suit :
 - neuf grandes émissions totalisant 10 heures de projection :
 - un feuilleton Gendarmerie en vingt-six épisodes, 6 heures :
 - une action d'information sur le service national sous forme de courts messages répétitifs diffusés quarante-trois fois et destinés au jeunes, 0 h 20 :
 - de nombreux reportages courts d'actualité insérés dans les journaux de 13 heures et 20 heures, 2 heures :
- la télévision régionale présente régulièrement, sous forme de séquences brèves, les activités des unités auxquelles l'ensemble des stations accorde chaque mois 1 h 30 d'antenne.

Les différentes chaînes de radio s'intéressent également de près à la vie des Armées et auront réalisé par ailleurs, dans l'année 1977, douze grandes émissions représentant 30 heures d'écoute, tandis que chaque mois vingt flashes d'information sur le service national sont programmés sur Radio-France.

Les publications écrites à grand tirage.

Il s'agit essentiellement des trois documents suivants :

- le livre *Français, voici votre Armée*, diffusé à 500 000 exemplaires et distribué en particulier à tous les jeunes gens quelques jours avant leur incorporation ;
- le magazine *Armées d'aujourd'hui*, diffusé à 100 000 exemplaires, dont 50 000 sont ventilés dans les milieux civils ;
- le bimensuel *TAM*, diffusé à 150 000 exemplaires, dont 20 000 en dehors des Armées.

Les opérations de relations publiques de masse.

Au cours des sept premiers mois de l'année 1977, le SIRPA assuré la coordination de trois grandes opérations :

- *meeting aérien à Sainte-Mère-l'Eglise* : 20 000 visiteurs rassemblés à Sainte-Mère-l'Eglise, le 6 juillet 1977, ont participé à ce meeting célébrant le trente-troisième anniversaire de la bataille de Normandie ;
- *rassemblement national de musiques militaires à Paris* : 75 000 Parisiens et touristes sont venus assister aux différentes présentations réalisées les 25 et 26 juin avec le concours de dix formations musicales militaires.

Huitième festival international du film militaire.

Organisé par la ville de Versailles, ce festival qui a intéressé vingt-sept pays, a comporté une importante animation militaire au profit du grand public.

B. — Activités courantes.

L'année 1977 a été marquée par :

- un accroissement notable du nombre des activités courantes ;
- un effort continu pour améliorer la qualité de ces opérations, et faire participer plus étroitement les visiteurs à la vie des armées.

A cet égard, il est nécessaire de préciser que le SIRPA a procédé à la mise en place d'un instrument de mesure destiné à apprécier l'impact de nos actions dans l'opinion publique.

Prévisions d'activités 1978.

Le plan d'information du SIRPA pour l'année 1978 est en préparation.

Toutefois, il est possible de prévoir pour l'année à venir, et compte tenu des crédits alloués, un niveau d'activités au moins égal à celui de 1977.

L'accent sera plus particulièrement mis sur une amélioration qualitative de nos actions et la reconstitution des opérations de portée nationale intéressant notamment les jeunes et les habitants des grands centres urbains.

La formation des officiers du service aux techniques de communication sera poursuivie.

Des améliorations continueront d'être apportées aux publications *TAM* et *Armées d'aujourd'hui*. Il est envisagé de porter la diffusion de ce dernier magazine à 150 000 exemplaires.

Enfin, dans le domaine de l'information interne, le SIRPA réalisera chaque mois, à l'intention des corps des trois armées et de la gendarmerie, un magazine d'actualité *Armées d'aujourd'hui-Images*, et s'efforcera d'augmenter la diffusion interne des documents audio-visuels de l'ECPA.